

Att. / M. Denis Bouchard ,  
rédacteur en chef , Journal le Quotidien  
« dbouchard@lequotidien.com »

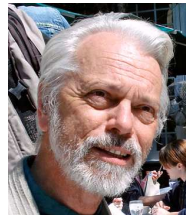
Lettre adressée à la section « Document »  
Du Journal le Quotidien de Chicoutimi et extraite du Mémoire déposé  
par la Fiducie foncière Les Verts Boisés du Fjord « **La ville de demain sera  
verte ou ne sera point** », dans le cadre des consultations publiques sur le  
nouveau schéma d'aménagement et de développement de la Ville de  
Saguenay en juin 2010.

Par :



**M. Gille Tremblay**

- Vice-président de la Fiducie foncière  
Les Verts Boisés du Fjord
- Ex-chercheur au Groupe de recherches Forespoir  
de U.Q.A.C. en 1991 et dépôt d'un mémoire de maîtrise avec  
cadre prospectif et intitulé :  
« Valorisation de la biomasse forestière et développement  
endogène en Sagamie : scénarios pour l'horizon 2010 »



**M. Jean Désy**

- Secrétaire de la Fiducie foncière  
Les Verts Boisés du Fjord
- Géographe à la retraite et professeur associé à l'UQAC et  
Ex-directeur au Groupe de recherches Forespoir de UQAC

# Des grands parcs urbains linéaires et beaucoup d'espaces verts



# Des plantations d'arbres d'alignement sur rue, du de reboisement et de revégétalisation en îlot de chaleur.



# Des villes vertes pour aujourd'hui et demain



## **LE COÛT DES INFRASTRUCTURES VERTES AUX PLANS SOCIO-ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

Les « infrastructures vertes » présentes sur l'ensemble du territoire régional produisent annuellement une somme incalculable de biens et services non comptabilisés dans les budgets annuels de fonctionnement des municipalités et encore fort mal connus du public en général .

À cet effet et en cette année mondiale de la biodiversité, nous tenons à rappeler à la population que la mission principale de la fiducie foncière LVBF « Les verts boisés du Fjord » est de valoriser l'arbre et de favoriser la conservation ainsi que la mise en valeur des milieux naturels et des paysages sur l'ensemble du territoire régional. Notre organisme profite donc de la présente tribune, pour informer et sensibiliser les décideurs publics, les milieux économiques et les citoyens au rôle et à l'importance des infrastructures bleues (ravins, milieux humides) et vertes (monts, boisés, plantations et autres espaces naturels), en termes de production de biens et services publics tangibles et intangibles, rendus aux collectivités locales, sur une base annuelle. Dans cette perspective et inspirée des réflexions formulées lors du Sommet sur la Biodiversité de Montréal en avril dernier, la fiducie foncière LVBF considère que les corridors bleus et verts naturels ou aménagés en zone urbaine ou péri-urbaine sont également des infrastructures, au même titre que les infrastructures de production de biens et services publics offerts aux populations par l'ensemble des municipalités de la région. Elles sont nécessaires voire même essentielles au maintien de la biodiversité et de la qualité de vie en région .

Les infrastructures vertes, ce sont d'abord des systèmes naturels qui conviennent tout particulièrement à la récréation extensive de plein air et au récréo-tourisme saisonnier. Elles facilitent le recrutement ainsi que la fixation d'une main-d'œuvre locale, jeune et de plus en plus spécialisée. Elles aident aussi à combattre le stress de la vie urbaine au quotidien en favorisant le maintien de la santé physique et mentale, ainsi que la qualité de vie des citoyens (activités physiques, récréatives, sportives, pédagogiques, ludiques et éco-touristiques, etc.). Le coût de remplacement à payer pour leur destruction croissante se traduit principalement par un déclin progressif et sournois de la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises, mais aussi en termes de dégradation de la qualité et des conditions de vie urbaine pour l'ensemble de la population en général. On parlera dans ce cas-ci d'une « externalisation » ou d'un transfert des coûts sociaux vers les systèmes de santé et d'assurance collective (absentéisme, épuisement professionnel, stress, troubles de sommeil, déficit d'attention, etc.) .

Ce sont aussi des systèmes d'encadrement naturel qui favorisent la vie de quartier, de même que l'animation du parc immobilier. Ces infrastructures vertes vont aussi faciliter l'intégration architecturale et paysagique des différentes fonctions urbaines compatibles ou incompatibles sur l'ensemble du territoire municipal (fonctions résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle, etc.). Pour leur part, les firmes d'évaluation et de courtage immobiliers estiment d'ailleurs qu'elles contribuent, dans une mesure appréciable, au maintien ainsi qu'à la valorisation de l'assiette fiscale des municipalités. Le coût de remplacement pour leur absence ou leur disparition, se manifeste surtout par une diminution substantielle des revenus de taxation en provenance de l'assiette fiscale. Dépréciation elle-même consécutive à la détérioration de la qualité et des conditions de vie urbaine, de la valeur marchande du parc immobilier et du potentiel d'attraction pour les nouveaux acquéreurs. Bref , une simple application de la loi de l'offre et de la demande !...

Ce sont également d'excellents systèmes naturels d'insonorisation, de confinement et de dispersion du bruit ambiant, engendré par la circulation des véhicules en provenance des grands artères routières. Le coût de remplacement associé à cette problématique urbaine s'exprime notamment par une diminution sensible des revenus en provenance de l'assiette fiscale résidentielle en raison de l'effet systémique urbain « trou de beigne » consécutif à la diminution

de la qualité et des conditions du centre-ville (perte de capacité auditive, augmentation du stress, paupérisation, etc...), de la migration des services connexes en périphérie, d'une baisse du potentiel d'attraction pour les nouveaux acheteurs et d'une diminution de la valeur marchande du parc immobilier local .

Les spécialistes de la question urbaine considèrent par ailleurs que les infrastructures vertes fournissent aussi une somme inestimable de biens et services en matière de climatisation et de régulation de la température de l'air ambiant (extérieure et intérieure) en période estivale. En fait, dans un environnement urbain boisé, c'est même l'ensemble des populations qui en bénéficient. Particulièrement celles qui sont déjà fragilisées par les canicules et les changements climatiques en milieux urbains (îlots de chaleur), c'est-à-dire les personnes âgées, les malades chroniques et les enfants... Le coût ou la valeur de remplacement se mesure ici aussi en termes de dégradation de la qualité et des conditions de vie urbaine pour l'ensemble de la population et ensuite par externalisation, vers les systèmes de santé et d'assurance collective (mortalités et hospitalisations à la hausse). Pour leur part, les classes sociales plus favorisées et bien équipées de climatiseurs ou de résidences secondaires en zones de villégiature, hausseront substantiellement leur consommation énergétique en période estivale.

Dans les faits, la polyvalence et la capacité des éco-systèmes naturels ne s'arrêtent pas uniquement à ces quelques aspects. Ils accomplissent aussi d'importantes prestations de services méconnues et grandement sous-estimées en termes de production d'oxygène, de filtration et d'épuration de l'air ambiant (ozone troposphérique « O<sub>3</sub> » mesuré au niveau du sol et principal constituant chimique du smog urbain). La valeur de remplacement pour leur absence ou leur disparition progressive dans le temps se reflète, dans le cas des populations vieillissantes et à faibles revenus, par une autre forme de déclin et de dégradation systémique de la qualité et des conditions de vie en zone urbaine. Avec pour conséquences immédiates que cette nouvelle dynamique de coûts de système en spirale va se traduire à terme par une nouvelle externalisation des coûts sociaux vers les systèmes de santé et d'assurance collective (traitement des maladies respiratoires et mortalités liées à la présence du smog en zone urbaine).

Un autre aspect important et non négligeable de prestations de services offertes au plan socio-économique par les infrastructures vertes, concerne cette fois leur capacité évidente, voire même incontestable en matière de régulation des crues printanières et de rétention des eaux de ruissellement en surface. En d'autres termes, ce sont d'excellents systèmes naturels de contrôle des inondations, débordements et refoulements des eaux. Le coût de remplacement de cette prestation de services, plus évident cette fois, sera déterminé ultimement par une externalisation ou un transfert direct des coûts de système vers le contribuable. En effet, nombreux sont les citoyens qui connaissent déjà les risques associés aux problématiques de refoulements d'égouts en zone urbaine, ainsi que les nécessaires travaux de réfections d'infrastructures qui s'en suivent en amont ou en aval des zones résidentielles affectées .

Enfin, la dernière prestation de services offerte par les infrastructures vertes au plan socio-économique concerne les systèmes naturels de stabilisation (par ingénierie végétale) contre les risques associés aux glissements et décrochements de terrain en sol argileux et au lessivage des sols en zone riveraine littorale. Dans le meilleur des cas, la valeur de remplacement des biens et services offerts ici se mesure surtout en termes de coûts de stabilisation, de sécurisation et de remise en état des lieux, ou d'ensemencement et de renouvellement de la faune aquatique pour cause de destruction des zones de frayères en milieu aquatique. Cependant, dans le pire des scénarios, les coûts de remplacement (une autre externalisation...) doivent également inclure l'ensemble des dommages occasionnés à la propriété et parfois même à la santé et à la vie des individus.

Dans bien des cas, les biens et services rendus par les infrastructures vertes ne nous apparaissent pas toujours évidents, mais ils n'en sont pas moins tout aussi importants et nécessaires au maintien de la vie et de la qualité de vie des populations urbaines. C'est notamment le cas des zones de végétation qui agissent à la fois comme des systèmes naturels de filtration et d'épuration des eaux de ruissellement de surface. La valeur de remplacement de la prestation de services offerte dans ce contexte sera généralement déterminée par l'ensemble des coûts municipaux reliés à la filtration de l'eau potable, au remblayage des coulées, à l'installation, à l'entretien et au remplacement des conduites pluviales en zones humides (canalisation des ruisseaux).

Au plan écologique et environnemental, les infrastructures vertes agissent d'abord comme systèmes naturels de décomposition et de compostage des matières organiques. Elles produisent les substrats végétaux ainsi que les supports au développement des organismes et micro-organismes nécessaires au maintien et à la reproduction de la vie sur terre. Elles produisent entre autres pour les fins agricoles et horticoles, des matériaux de fécondation et d'enrichissement des sols, (terres végétales, compost, litières, paillis et autres amendements organiques). Dans le calcul de la valeur de remplacement, il faut inclure cette fois l'ensemble des coûts de système reliés à l'enlèvement, à l'enfouissement et à l'élimination des matières organiques résiduelles par les municipalités, ainsi que tous ceux générés annuellement par les particuliers, les entreprises et les institutions pour l'achat d'engrais de substitution destinés à l'entretien et à la croissance des végétaux en agriculture et en aménagement paysager;

Dans le même registre, les infrastructures vertes interviennent aussi comme principal système de décontamination et de recyclage des sols dégradés en zone urbaine. Pour une municipalité, la valeur de remplacement dans ce cas-ci sera déterminée dans un premier temps par la perte de revenus de taxation en provenance de l'assiette fiscale ( terrain vacant contaminé ), et dans un deuxième temps par les coûts associés à la décontamination et à la réhabilitation des sols contaminés.

Enfin et non la moindre, les infrastructures vertes sont également nécessaires au maintien des systèmes de nidification de la faune ailée, mais aussi de reproduction de la plupart des espèces végétales, fauniques et génétiques sur terre. Dans ce cas-ci, le coût de remplacement peut sembler difficile à évaluer. On considère toutefois qu'une baisse de la biodiversité locale entraîne inévitablement une détérioration significative de la qualité de vie citadine et à terme un appauvrissement du cadre culturel nécessaire à l'enrichissement des collectivités locales.

Pour conclure, en considérant cette fois un contexte économique et spatial un peu plus éloigné du cadre urbain actuel, les infrastructures vertes ont contribué historiquement et contribuent encore aujourd'hui au maintien et au développement de l'activité économique traditionnelle dans la plupart des régions ressources du Québec. La ressource forestière a contribué dans une large mesure à l'essor économique des régions périphériques avec l'utilisation intensive de la fibre cellulosique (situation présente) et la transformation du bois à l'état brut (situation dépassée). Qu'en sera-t-il dans le futur avec l'exploitation de l'arbre au stade moléculaire et aux états solide, liquide et gazeux, de chacune de ses quatre principales fractions constituantes à savoir : les celluloses, les hémicelluloses, la lignine et les extraits végétaux ? Poser la question c'est aussi y répondre. En effet, selon les recherches effectuées au début des années 90 par le groupe Forespoir de l'Université du Québec à Chicoutimi, sur la valorisation de la biomasse forestière régionale, au stade moléculaire, les seules limites possibles en termes de production de biens et services, sont le savoir faire collectif et l'imagination. De là l'importance actuelle pour les décideurs et la population en général d'accorder un minimum d'intérêt pour la conservation et la mise en valeur infrastructures vertes sur le territoire, de même que pour la diffusion des connaissances scientifiques à cet égard.